

### **Coronavirus COVID-19 | Numéro 74 Période de repas et de pause et visites des milieux Des mesures visant à réduire la propagation du virus**

---

En raison du contexte associé à la transmission communautaire soutenue du virus de la COVID-19, la Direction générale sollicite la collaboration des membres du personnel et des gestionnaires afin d'appliquer des mesures visant à protéger les membres du personnel et la clientèle.

Ainsi, il est demandé de prévoir un étalement des périodes de repas et des pauses dans l'aménagement des horaires de travail des membres du personnel. De même, toujours afin de respecter la distanciation physique, les membres du personnel ayant accès à un bureau fermé ou à des environnements isolés devraient prendre leur repas ou leur pause dans ces endroits. Ces mesures visent à minimiser le nombre de personnes présentes au même moment dans les aires communes de repos et aux cafétérias.

Nous vous rappelons que les aires de repas et de repos doivent être nettoyées après chaque repas et désinfectées quotidiennement. Par exemple :

- la poignée du réfrigérateur,
- les dossiers des chaises,
- les micro-ondes, etc.

De plus, nettoyer, minimalement à chaque quart de travail et lorsqu'elles sont visiblement souillées, les surfaces fréquemment touchées. Par exemple:

- les tables,
- les comptoirs,
- les poignées de porte,
- les téléphones,
- les accessoires informatiques;

Quelques conseils supplémentaires pour limiter la propagation du virus :

- nettoyer les outils et les équipements utilisés après chaque quart de travail ou lorsqu'ils doivent être partagés, en limitant le partage au maximum;
- utiliser les produits de nettoyage ou de désinfection appropriés (consulter les recommandations du fabricant et ne pas mélanger les produits nettoyants);
- retirer les objets non essentiels (revues, journaux et bibelots) des aires communes.

Finalement, nous vous informons que différentes équipes font actuellement la tournée des milieux de travail pour s'assurer du respect des différentes recommandations en matière de prévention des infections et en matière de santé et sécurité de travail, et ce, dans le but de rendre les espaces de travail plus sécuritaire pour le personnel et notre clientèle.

La Direction tient à remercier l'ensemble des membres du personnel et les gestionnaires pour la mise en application de ces consignes permettant de réduire les risques de transmission du virus.

**Source : Direction générale**